

**PAR TÉLÉCOPIEUR : (514) 422-5609**

**Notre référence : P5100-A001-1**

Le 9 juillet 2003

Madame Susan Welscheid  
Vice-présidente – Employés  
Centre Air Canada 1260  
C.P. 14000  
Succursale Aéroport  
Dorval (Québec)  
H4Y 1H4

Madame,

**Objet : Les régimes de retraite d’Air Canada (les régimes)  
*La Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP)***

Tel que mentionné, le BSIF entend aborder certaines questions précises lors des rencontres qui débiteront le 22 juillet. Ces questions ont trait à l’observation des directives temporaires émises par le BSIF ainsi qu’au financement et à la surveillance des régimes de retraite dans l’avenir.

Voici quelques-uns des points dont nous aimerions discuter :

#### 1. Financement

- Il appert qu’Air Canada et les syndicats s’apprêtent à effectuer des démarches auprès du gouvernement pour demander la modification des règlements relatifs aux exigences de financement en cas de problème de solvabilité. De telles modifications devraient être recommandées par le ministre des Finances et sanctionnées par la Gouverneure générale. Dans ce contexte, il est important que ces propositions énoncent clairement les risques associés au fait de différer le financement de ces déficits ainsi que les mesures qui seront prises pour contrer ces risques. Toute proposition devrait prévoir, par exemple, ce qu’il adviendrait des cotisations en souffrance en cas de cessation du régime de pension, de la façon dont on obtiendrait l’approbation des retraités et des mesures à prendre pour protéger les prestations des retraités.
- Le mode de présentation au gouvernement des modifications proposées aux règlements sur le financement.
- Les mesures à prendre afin que tous les régimes de retraite d’Air Canada bénéficient des dispositions des directives temporaires et de l’établissement de fiducies présumées.
- Les cotisations aux régimes et la protection de tous les bénéficiaires contre les pertes si Air Canada ou les régimes devaient éprouver d’autres difficultés financières.
- La préparation et la date de production des rapports d’évaluation.

## 2. Représentation des participants

Faisant suite à notre lettre aux syndicats datée du 8 juillet 2003 concernant la question de la représentation, nous aimerions également obtenir des précisions au sujet de vos communications avec les participants, à savoir la manière dont vous présenterez, acheminerez et véhiculerez l'information entre la Société et les participants des régimes de retraite d'Air Canada. De façon plus précise, nous demandons aux parties de se préparer à aborder les points suivants :

- La nature des renseignements qui seront fournis aux bénéficiaires (les participants en service ou retraités et les titulaires d'une rente différée) par les délégués.
- Les méthodes de transmission de renseignements aux intéressés comme, par exemple, la tenue de séances d'information, les campagnes de publipostage, etc.
- La façon dont les renseignements seront présentés. En ce qui a trait, par exemple, aux modifications qui seront proposées aux règlements sur le financement, nous nous attendons à ce que les renseignements qui seront envoyés aux participants offrent des précisions sur les risques associés aux changements.
- Le rôle du BSIF dans ce dossier. L'approbation préalable, par exemple, de renseignements avant diffusion.
- Le mécanisme prévu pour recueillir les réactions des bénéficiaires au sujet des modifications proposées.
- Un calendrier de communication provisoire : transmission de communiqués aux bénéficiaires, réception de leurs observations et acheminement de ces observations au BSIF.

## 3. Amélioration de la régie des régimes de retraite

- L'amélioration de la présentation de l'information aux bénéficiaires
- Le rôle du Conseil d'administration
- L'autoévaluation de la régie

En prévision de notre réunion, nous vous demandons également de nous envoyer les documents suivants :

- Une version mise à jour des états financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier, y compris les évaluations révisées de la situation financière des régimes de retraite d'Air Canada. Ces renseignements doivent notamment comprendre l'estimatif des ratios de solvabilité au 30 juin 2003.
- Des copies des renseignements qui ont été fournis au Conseil d'administration des régimes de retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.
- Les prévisions de mouvements de trésorerie d'Air Canada d'ici la fin de l'exercice en cours et dans l'avenir, en mettant l'accent sur les engagements financiers prévus à l'endroit des régimes de retraite.
- Des copies des documents traitant des régimes de pension comme les conventions collectives et tout autre accord ayant une incidence sur les prestations et le financement des régimes de retraite. Nous croyons savoir que la Société a convenu par écrit avec les syndicats d'un seuil de financement.

- Les exigences de financement du règlement prévoyant un délai de cinq ans pour redresser une situation déficitaire.
- Tout autre renseignement susceptible d'avoir une incidence sur les régimes de retraite ou sur la décision de prolonger le délai réglementaire de cinq ans.

Veillez prendre note qu'au fil de l'étude de ce dossier, le BSIF pourrait avoir besoin d'autres renseignements. Rien aux présentes n'empêche le BSIF de demander les renseignements additionnels dont il pourrait avoir besoin pour rendre des décisions à l'égard de questions ayant une incidence sur les régimes de retraite d'Air Canada.

Je vous invite à nous faire part de toute question dont vous aimeriez discuter lors de notre rencontre du 22 juillet. N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions au sujet des points abordés dans la présente. Nous apprécierions recevoir la liste des personnes qui assisteront à notre réunion avant le 22 juin.

Je vous prie d'agréer, madame, mes salutations distinguées.

La directrice générale,

Karen Badgerow-Croteau

Cc: M<sup>me</sup> Caroline Drouin, Air Canada